

APPEP

www.appep.net

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

L'APPEP a été reçue le 9 décembre 2011 par M. Xavier TURION, Adjoint au directeur général de la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique. Il était accompagné de Mme L. Andrau, adjointe au chef du bureau des lycées d'enseignement général technologique, de M. C. Moreau, Chef de la mission du pilotage des examens et de M. P. SEBAN, Adjoint au chef du bureau des programmes d'enseignement.

M. Blanquer, directeur général, n'a pu, comme il le souhaitait initialement, introduire cette réunion.

• LE CALENDRIER DU BACCALAURÉAT¹

Nos interlocuteurs nous disent le souci qu'ils ont eu de ne pas écourter le temps de correction, malgré la date du 18 juin, effet de la volonté de « reconquête » du mois de juin. Il y a cette année une journée de plus qu'en 2011 qui, dans l'esprit de nos interlocuteurs, doit bénéficier au temps de correction. Nous faisons remarquer qu'il ne suffira pas que le Bulletin officiel n° 45 du 8 décembre 2011 l'annonce pour qu'il en soit ainsi². Tout dépendra de la date-limite de remise des notes. Or le ministère n'impose rien. Cette date est très différente selon les académies. Pour l'exemple, nous citons le cas d'une académie où le 28 juin, au mieux le 29, à midi, sont régulièrement posés comme limite. Confrontées aux services concernés des rectorats, nos régionales ne peuvent qu'écouter les raisons données pour expliquer qu'ils ne peuvent faire mieux. Nous ne voulons ni ne pouvons en douter. Il n'y a pas de sens à déclarer à propos du calendrier, selon les termes du BO, qu'« il conserve ainsi des écarts, au minimum, identiques entre les différentes étapes, d'une année à l'autre » ou « que le temps global laissé aux correcteurs [est] légèrement supérieur à 2011 » si les rectorats ne tiennent pas compte, ou insuffisamment, de ce souci manifeste du temps de correction. Nos interlocuteurs s'étonnent de dates aussi précoces de remise des notes et disent ne pas le comprendre, tout en réaffirmant la souveraineté des rectorats. Ils comptent, à la suite de cette réunion, entrer en contact avec les rectorats.

¹ Ce compte rendu s'en tient à une information sur ce qu'il y eut de particulier à cette réunion.

² http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58511

Nous demandons que les professeurs des académies parisiennes puissent, comme les autres, rentrer leurs notes sur un serveur académique.

• LA FIN DES DÉDOUBLEMENTS

Nos interlocuteurs se montrent sensibles aux raisons que nous leur donnons de voir se maintenir un enseignement de la philosophie dans les classes technologiques. Nous défendons vivement sa présence et ses réussites. Le ministère ne peut se prévaloir, comme il le fait, de son intérêt pour la philosophie et délaissier l'enseignement dans les classes terminales technologiques.

Sans y être hostiles par principe, en reconnaissant que nous ne demandons aucun privilège, compte tenu de la nature de notre discipline, nos interlocuteurs hésitent sur la possibilité d'une recommandation faite aux proviseurs par le biais de la circulaire de rentrée. Ils concèdent cependant volontiers qu'il sera difficile aux professeurs de philosophie d'obtenir des heures « à effectifs faibles » au sein des conseils pédagogiques. Par ailleurs, il est difficile d'envisager que les emplois du temps, des élèves comme des professeurs, permettent de prendre des libertés avec le rythme hebdomadaire, ce qui reviendrait par ailleurs à annualiser les services. Cela ne changerait rien au volume d'heures à « effectif faible » accordées à chaque classe, incomparable à celui d'un dédoublement hebdomadaire. Nous réaffirmons la nécessité d'un enseignement régulier de la philosophie pour permettre une progression réelle des élèves. Quant aux heures « d'accompagnement personnalisé » en admettant même qu'elles soient attribuées aux professeurs de philosophie, elles ne sont pas davantage une solution, ne permettant que des heures classe entière (sinon une partie des élèves doit être prise en charge par d'autres). Il n'est donc pas difficile de deviner que, passé l'inertie des premiers temps, sauf une faveur particulière des proviseurs, la plupart des classes technologiques auront peu à peu le seul horaire de deux heures classe entière. On peut même craindre que les chefs d'établissement anticipent d'un an une réforme qui ne doit entrer en vigueur, sauf en STI, qu'à la rentrée 2013.

Nous demandons par ailleurs que le temps de l'épreuve écrite soit ramené à trois heures, durée qui nous semble davantage convenir au travail des élèves.

• L'OPTION « DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN » ET L'ECJS

Pour nos interlocuteurs, notre discipline est légitimement concernée par cette option. Les IPR de philosophie sont associés à sa mise en place dans la plupart des académies. Les conditions fixées pour l'enseigner³ devront être respectées, sans exception, au contraire de craintes dont nous nous faisons l'écho. Nos interlocuteurs s'accordent par ailleurs sur la place du professeur de philosophie relativement à l'enseignement d'ECJS

³ Voir, sur notre site, en *Actualité*, le compte rendu de notre rencontre avec M. Mathias, note 5. Les professeurs retenus bénéficieront d'une quinzaine d'heures de formation assurées par des universitaires. Le programme : http://www.appep.net/infos_et_docs/programmes_terminales.htm

telle que nous la défendons, c'est-à-dire dans le prolongement d'une classe terminale que l'on connaît pour l'avoir en philosophie. Ils se félicitent que le nouveau programme d'ECJS ait un contenu philosophique bien plus substantiel que le précédent.

- SITUATION DE LA FILIÈRE L

Nous manquions jusqu'alors d'informations sur les effets de la réforme. Elles nous sont communiquées et montrent une tendance positive mesurée à partir du choix des options amenant à l'orientation en L. L'option « Littérature et société » a rencontré un succès particulier.

Nos interlocuteurs nous rappellent que l'attractivité de la filière L est un des objectifs centraux de la réforme du Lycée. Nous nous étonnons de constater que la très modeste option mathématique n'est pas fréquemment proposée aux élèves. Nous insistons sur la nécessité de rappeler aux proviseurs l'existence et l'importance de cette option.

- LA SITUATION DES STAGIAIRES

Si nos interlocuteurs s'accordent avec nous sur l'extrême lourdeur des années censées conduire aux concours, et particulièrement du M2, au détriment, à nos yeux, d'une pleine appropriation de la discipline, ils ne conviennent pas que les stagiaires seraient dans une situation particulièrement difficile, lors de cette première année qui est désormais d'enseignement à plein-temps et en responsabilité (à laquelle s'ajoutent encore des formations). Au contraire de tous les témoignages que nous pouvons recueillir, de ceux, nombreux, dont même les médias les plus grand public se sont abondamment fait l'écho, nous apprenons qu'une enquête de l'Ipsos a conclu que les stagiaires sont satisfaits de cette première année...

Nous signalons l'existence d'heures supplémentaires imposées à des stagiaires, l'attribution de classes qui ne conviennent pas à des débutants, l'éloignement fréquent entre stagiaire et conseiller pédagogique, continuant, s'il faut le dire, à réclamer la fin de cette première année à temps plein.

Pour ce qui est des masters d'enseignement, il est évident qu'ils devront être réformés. Nous apprenons qu'une des directions envisagées, déjà expérimentée, est la création de masters en alternance.

- ÉVALUATION DE L'EXPÉRIMENTATION D'INTERVENTIONS EN SECONDE ET PREMIÈRE

Nous répétons notre demande de participer au bilan prévu de cette expérimentation, demande bien reçue.

Quels que soient nos désaccords, nous tenons à dire notre satisfaction d'avoir rencontré des interlocuteurs attentifs, instruits des différents problèmes que nous leur soumettons, ayant lu nos textes et ne se contentant pas de la proposition de fausses solutions.

M. TURION nous dit avoir pris connaissance du questionnaire destiné depuis la rentrée à tous nos collègues et de son souhait d'être informé des réponses ainsi obtenues⁴.

Pour l'APPEP, Simon PERRIER, président, avec Nicolas FRANCK, vice-président.

⁴ On peut toujours répondre à ce questionnaire. Il n'a très largement pas encore été distribué. L'impossibilité de connaître les adresses des professeurs, la lourdeur de la tâche consistant à collecter celles des établissements, voire l'impossibilité d'en avoir connaissance, ont souvent conduit nos responsables à renoncer à sa diffusion. Nous procéderons au dépouillement des réponses qui nous sont parvenues et pourraient encore nous parvenir.